

COMMUNIQUE DU 22 NOVEMBRE 2024
OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE
visant les actions ordinaires de la société



Présentée par



Etablissements présentateurs et garants

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ETABLIE PAR LA SOCIETE GROUPE PAREDES ORAPI

PRIX DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT :

6,50 euros par action ordinaire ORAPI

DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT :

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique de retrait sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué a été établi et est diffusé en application de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

A l'issue de l'offre publique de retrait faisant l'objet du présent communiqué, la procédure de retrait obligatoire prévue aux articles L. 433-4, II du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF sera mise en œuvre et les actions ordinaires ORAPI qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à Groupe Paredes Orapi, moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique de retrait.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 22 novembre 2024 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ORAPI initiée par Groupe Paredes Orapi (l'« **Offre** »), apposé le visa n°24-499 sur la note d'information établie par Groupe Paredes Orapi (la « **Note d'Information** »).

L'Offre sera ouverte pour une période de 10 jours de négociation. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La Note d'Information est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org/) et de Groupe Paredes Orapi (<https://www.paredes.fr/>). Elle peut être obtenue sans frais auprès de :



Groupe Paredes Orapi

190, avenue Thiers, Immeuble
Etoile Part-Dieu
69006 Lyon



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Portzamparc BNP Paribas Group

1, boulevard Haussmann
75009 Paris



Crédit Industriel et Commercial

6 avenue de Provence
75009 Paris

La Note d'Information doit être lue conjointement avec les autres documents publiés en relation avec le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire. Notamment, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, une description des caractéristiques juridiques, financières et comptables de la société Groupe Paredes Orapi sera mise à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces documents.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public.

La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Tous les actionnaires de ORAPI (y compris, sans que cela soit exhaustif, les mandataires, fiduciaires ou dépositaires), qui transmettraient, ou envisageraient de transmettre ou seraient tenus par une obligation contractuelle ou légale de transmettre ce document et/ou les documents l'accompagnant à une juridiction située en dehors de la France, devront lire attentivement la Section 2.11 (*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*) de la Note d'Information avant d'effectuer une quelconque action.

Groupe Paredes Orapi décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.